

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADEME Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le 12 avril 2021

Mobilisation générale en faveur du tourisme durable !

« *3 questions à...* » Mathieu Anglade, directeur régional adjoint de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine attire en moyenne 27 millions de visiteurs et le tourisme génère environ 12 milliards d'euros de recettes annuelles. Cette filière représente plus de 104 000 emplois sur le territoire.

Au-delà de ces dimensions économique et sociale, le tourisme est en interface directe avec les enjeux environnementaux. D'une part, au regard de la crise sanitaire qui a largement impacté la filière, l'amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les activités touristiques constitue un atout pour consolider la pérennité du secteur à l'échelle locale et régionale, mais aussi créer de l'attractivité et de la valeur. D'autre part, le développement du tourisme durable contribue largement à réduire les impacts sur l'environnement (transports, déchets, consommations d'eau et d'électricité, hyper-fréquentation des sites, etc.) et permet de préserver les milieux et espaces dans lesquels cette activité est exercée.



C'est pourquoi, l'ADEME et ses partenaires se mobilisent pour aider les professionnels du tourisme à poursuivre leur activité tout en relevant les défis de la transition écologique. C'est l'objectif du Fonds Tourisme Durable (FTD) qui s'inscrit dans le plan France Relance.

1. En quoi consiste le Fonds Tourisme Durable et à qui s'adresse-t-il ?

Mathieu Anglade. L'État a effectivement prévu, dans le plan de relance, un dispositif spécifique au tourisme durable. Doté de 50 millions d'euros sur la période 2021-2022 et opéré par l'ADEME, il s'adresse à tous les opérateurs et prestataires touristiques (TPE, PME ou assimilés) à l'exception des groupes et des chaînes intégrées de plus de 250 salariés (sauf pour les entreprises relevant du tourisme social). Ce fonds cible particulièrement les établissements implantés dans les territoires ruraux (communes peu denses à très peu denses selon la grille de densité de l'INSEE). L'objectif est de soutenir les porteurs de projets en couvrant une partie des coûts liés à la transition écologique, l'émergence et la maturation de projets de tourisme durable.

Ce fonds doit ainsi permettre de répondre à trois grands enjeux :

- inscrire le développement durable comme priorité de la relance du tourisme ;
- accompagner le secteur du tourisme à sortir de la plus grave crise avec un projet de transition écologique ambitieux et opérationnel ;
- renforcer l'attractivité des territoires ruraux et la qualité des offres sur tout le territoire pour prendre en compte les changements de pratiques ainsi que les nouvelles attentes des visiteurs et des populations en matière de respect de l'environnement.

L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contacts presse
ADEME Nouvelle-Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER : ☎ 05 56 33 80 24 / ✉ sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC : ☎ 05 55 71 38 52 / ✉ marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL : ☎ 06 71 59 74 18 / ✉ chapsal@horizonpublic.org



2. Que peut-on financer grâce au Fonds Tourisme Durable ?

Mathieu Anglade. Le fonds s'articule autour de trois volets et consacre plus spécifiquement :

- **10 millions d'euros pour la restauration** via l'opération « *1000 restaurants* » ; elle est destinée à la transition durable d'activités de restauration via des actions en faveur de la réduction des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la réduction des consommations d'eau et d'énergie, du développement de l'alimentation locale, de qualité et bas carbone ainsi que de l'ancrage territorial ;
- **38 millions d'euros pour les hébergements touristiques** afin de les aider à adapter leur activité en faveur de la transition écologique, par le biais de soutien à la mise en œuvre de différentes actions : réduction des déchets ; réduction des consommations d'eau et d'énergie ; assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique ; adaptation au changement climatique par l'amélioration du confort d'été... ;
- **2 millions d'euros pour le slow tourisme** via un appel à projets lancé en avril pour soutenir des propositions de séjours ou d'activités privilégiant l'expérience touristique, la découverte des terroirs et des populations.

3. Au-delà du Fonds Tourisme Durable, comment l'ADEME Nouvelle-Aquitaine soutient-elle les professionnels du secteur ?

Mathieu Anglade. Notre région est l'une des plus avancées en matière de tourisme durable. A l'ADEME, nous accompagnons la filière depuis plusieurs années en aidant par exemple les professionnels à s'engager dans des démarches d'éco labélisation comme l'Écolabel Européen, via du soutien technique mais aussi financier. Nous travaylons également avec de nombreux partenaires, comme les collectivités locales et les filières professionnelles, et nous soutenons l'animation d'opérations territoriales qui permettent d'échanger sur les besoins, d'identifier et de partager les bonnes pratiques, de détecter des solutions innovantes auprès des professionnels.

Enfin, nous stimulons dans le cadre d'un éco-système innovant et dynamique la mise en place d'opérations créatrices de valeur pour la filière. Ainsi, en lien avec l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine, et dans le cadre du « *Tourism Lab* », nous organiserons très prochainement un Hackathon du tourisme durable. Ce dispositif, qui prendra la forme d'un marathon créatif de quelques heures, aura pour ambition de concevoir des solutions innovantes pour les professionnels et qui permettront de dynamiser leur transition (mobilités douces, responsabilité sociale, tourisme de proximité...).

L'ensemble des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt sont accessibles aux entreprises et aux porteurs de projets de Nouvelle-Aquitaine via la plateforme numérique de l'ADEME :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>



L'Agence de la Transition Écologique (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contacts presse

ADEME Nouvelle-Aquitaine

Sylvain KRUMMENACHER : ☎ 05 56 33 80 24 / ✉ sylvain.krummenacher@ademe.fr
Marie-Jeanne LE CASTREC : ☎ 05 55 71 38 52 / ✉ marie-jeanne.lecastrec@ademe.fr

Horizon Public Conseils

Pierre CHAPSAL : ☎ 06 71 59 74 18 / ✉ chapsal@horizonpublic.org



#ADEMEnouvelleaquitaine